



SURVIVRE À L'ENFER ET SE RECONSTRUIRE

.....

LA FIN DE LA SHOAH ET DE L'UNIVERS
CONCENTRATIONNAIRE, SURVIVRE,
TÉMOIGNER, JUGER, 1944-1948

.....

EXPOSITION
DU 28 NOVEMBRE 2025
AU 8 MAI 2026
MUSÉE DE LA RÉSISTANCE DE BONDUES



Musée de la
Résistance
de Bondues



Association Souvenir de la Résistance et des Fusillés du Fort de Bondues



CONCOURS NATIONAL
DE LA RÉSISTANCE
ET DE LA DÉPORTATION

LA FIN DE LA SHOAH ET DE L'UNIVERS CONCENTRATIONNAIRE NAZI. SURVIVRE, TÉMOIGNER, JUGER. (1944-1948)

Exposition temporaire en lien avec le thème du Concours National de la Résistance et de la Déportation 2025-2026 « La fin de la Shoah et de l'univers concentrationnaire nazi. Survivre, témoigner, juger. (1944-1948) ».

L'exposition réalisée par le **Musée de la Résistance de Bondues** et l'association **Souvenir de la Résistance et des fusillés du Fort de Bondues** est destinée au grand public et aux élèves des établissements qui préparent le CNRD.

Nous tenons à remercier tous les partenaires, en particulier par leur soutien iconographique. Nous remercions chaleureusement la Grande Synagogue de Bordeaux, le Pôle graphique de Tulle, Chemins de Mémoire, La Coupole, Centre d'Histoire et Planétarium 3D, l'United States Holocaust Memorial Museum, le Mémorial de la Shoah, Paris Musées / Musée de la Libération de Paris – Musée du Général Leclercq – Musée Jean Moulin, les National Archives and Records Administration des États-Unis, Les Derniers (<https://lesderniers.org/>, https://www.instagram.com/lesderniers_thelastones), la FNDIRP, l'UNADIF-FNDIR, La Contemporaine, le Centre d'Études et Musée Edmond Michelet, Paris Musées / Musée Carnavalet – Histoire de Paris, Institutions et Services / Service information et presse – New-York, l'Imperial War Museum, le Mémorial des Procès de Nuremberg, les Archives Départementales du Nord.

Nos remerciements appuyés à Ginette Kolinka et sa famille, la famille LAGRENÉ, la famille BOUWET, la famille GRINSPAN, Claude TRUONG-NGOC, Dominique VIDAL.

Le livret reprend l'essentiel du texte des différents panneaux de l'exposition et quelques documents présentés. Pour compléter l'exposition, ou plutôt la prolonger, nous proposons des « **focus** » sur des aspects ne pouvant être intégrés dans l'exposition afin d'en privilégier la lisibilité.

Certains termes sont accompagnés d'un astérisque et sont ainsi définis à la fin dans le glossaire.

Avertissement : Certaines photographies et témoignages présentés dans ce livret abordent la réalité de la persécution et de l'extermination des Juifs d'Europe. Ils témoignent de violences extrêmes et peuvent bouleverser le lecteur.

Équipe scientifique :

Commissaire d'exposition : Pascale Cazeel

Marie-Christine BOUCHE

Christine DALBERT

Estelle DELEBARRE DUPONT, directrice du Musée

Guillaume DELHAYE

Danielle DELMAIRE

Emmanuel DHULLU

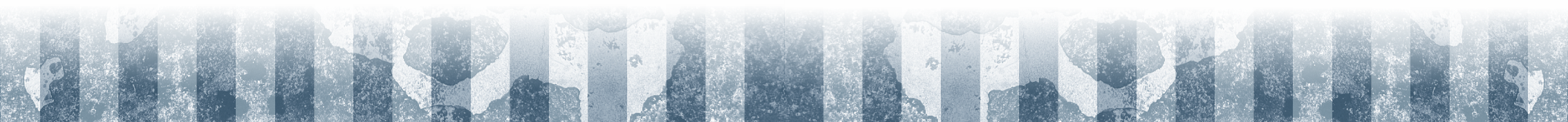
Monique HEDDEBAUT

Véronique KROLL

Nicolas SNECK, professeur missionné au Musée par le Rectorat de Lille

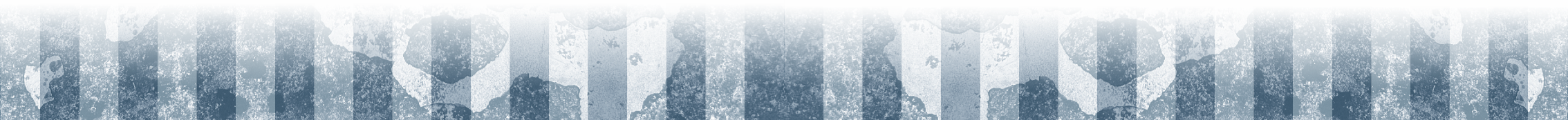
Conception du livret : GilVidal Graphiste, Sarah DO VALE, Estelle DELEBARRE DUPONT

Relecture : Hervé BOUCHE, Pascale CAZEEL, Bruno DHORMES, Estelle DELEBARRE DUPONT, Sarah DO VALE, Nicolas SNECK.



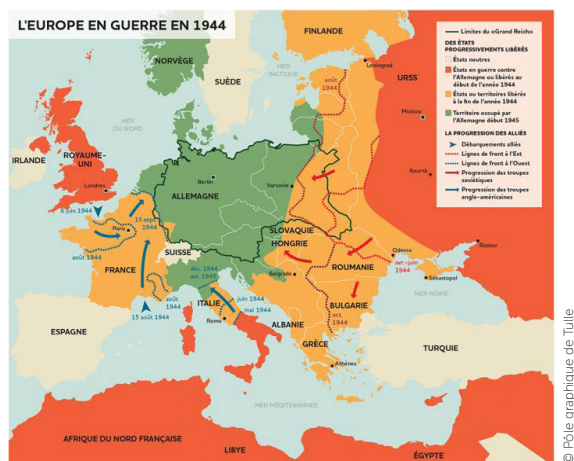
SOMMAIRE

1. La déportation et la « Solution finale » jusqu'au bout	p.06
Focus : Auschwitz-Birkenau, « épicerie de la Solution finale »	p.08
2.L'évacuation des camps et les « marches de la mort »	p.13
Focus : La tragédie de Lübeck	p.15
3. La découverte des camps en 1945	p.18
4. Survivre, revenir, être accueilli	p.20
5. Retrouver sa vie d'avant	p.22
6. Changer de vie et émigrer	p.24
7. Les difficultés à se faire entendre	p.26
8. Se regrouper, fonder des associations, s'entraider	p.28
9. Commémorer pour témoigner	p.30
Focus : Sabine Zlatin	p.32
10. Juger, une volonté des Alliés	p.35
11. Le procès de Nuremberg et ses conséquences	p.37
Focus : Nuremberg et ses procès	p.39
12. Rattrapés par la justice : les autres procès	p.44
Glossaire	p.46
Bibliographie	p.48



LA DÉPORTATION ET LA « SOLUTION FINALE » JUSQU'AU BOUT

Alors que la défaite allemande se profile et malgré l'avancée des Alliés, Hitler croit toujours pouvoir l'emporter grâce à l'utilisation des armes nouvelles et à la mobilisation de tous les hommes disponibles. Aussi, les Nazis s'acharnent à poursuivre la déportation et l'élimination en Allemagne et dans les territoires occupés jusqu'au début de l'année 1945, afin de réprimer toute résistance et conserver une force de travail nécessaire à la production de guerre tout en réalisant les objectifs de la « Solution finale »*.



L'Europe en guerre en 1944

DE NOUVELLES VICTIMES

Année	Nombre de détenus dans les camps
1942	100 000
Janvier 1945	700 000

Ginette CHERKASKY est arrêtée à Avignon avec son père, son frère et son neveu puis déportée à Auschwitz-Birkenau en avril 1944 à l'âge de 19 ans. Dans la zone précédemment occupée par les Italiens, l'occupant nazi qui les a remplacés à partir de septembre 1943 traque les familles juives, y compris françaises, (avec l'aide de Vichy). Ginette est affectée à un « Kommando »* pour travailler. Son père et son frère sont immédiatement assassinés.

En novembre 1943, dans la région de Douai, Antoine LAGRENÉ, âgé de 13 ans est arrêté, ainsi que 14 autres membres de sa famille (dont 7 enfants de 3 à 16 ans et une femme enceinte¹). Cette famille tsigane*, détenue à la caserne Dossin de Malines (Belgique) est déportée avec 337 autres personnes (dont un bébé d'1 mois) par le convoi « Z » (« Z » « Zigeuner » : Tsiganes) en janvier 1944 à Auschwitz-Birkenau. Seuls 2 membres de la famille, dont Antoine, survivent et rentrent.

1 : à Auschwitz, la mère d'Antoine accouche d'un petit garçon, Joseph, qui décède peu après.

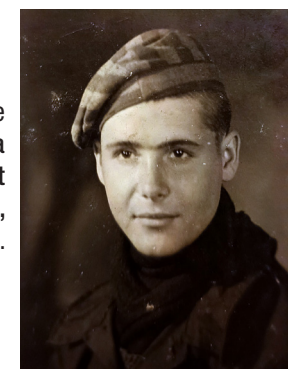
AUSCHWITZ-BIRKENAU « ÉPICENTRE » DE LA « SOLUTION FINALE »

En fonction des besoins de main-d'œuvre, les déportés les plus valides peuvent être envoyés vers d'autres camps. Cependant, la majeure partie des convois converge vers Auschwitz-Birkenau, dont les capacités de mise à mort ont été développées (à partir du printemps 1944, jusqu'à 10 000 personnes peuvent être assassinées par jour) et en font « l'épicentre de la Solution finale ».

C'est là qu'aboutissent :

- 12 des 14 convois qui quittent la France entre le 20 janvier et le 17 août 1944. Le convoi n°77 qui part de Drancy le 31 juillet 1944 déporte 330 enfants issus en grande majorité des foyers de l'UGIF*. D'autres convois partent de Lyon et Toulouse, comme le convoi dit « du Train fantôme ».
- 424 000 Juifs hongrois (de mai à fin juin 1944) et 4 733 Juifs italiens (dont Primo LEVI), car ces deux pays sont occupés par les nazis.
- 5 convois en provenance de Malines (Belgique) entre janvier et juillet 1944.

Dans la zone rattachée au commandement militaire allemand de Bruxelles (Belgique, Nord, Pas-de-Calais), les nazis « vident » la prison de Loos-lez-Lille, et déportent 871 détenus (principalement des résistants) dont Daniel BOUWET (originaire de Lambersart), le 1^{er} septembre 1944, deux jours avant la libération de Lille. Seuls 275 reviennent.



Portrait de Daniel BOUWET

FOCUS : AUSCHWITZ-BIRKENAU, « ÉPICENTRE DE LA SOLUTION FINALE »

Alors que s'annonce la défaite de l'Allemagne, la destruction des Juifs d'Europe ne connaît pas de répit.

À la différence des camps de concentration, les centres de mise à mort sont conçus pour une unique fonction : l'élimination immédiate, systématique et sans délai des Juifs qui y sont déportés, une fois prise la décision de la « Solution finale »*, au cours de l'été 1941 concrétisée par la conférence de Wannsee (janvier 1942).

Ce sont des lieux fixes qui ont été progressivement et méthodiquement organisés : un lieu de déshabillage, des chambres à gaz (monoxyde de carbone), des bûchers et des fosses communes, des entrepôts de stockage des biens pillés aux déportés, le tout dissimulé aux regards et situé dans un endroit relativement isolé, mais proche d'importants nœuds ferroviaires.

Les centres de mise à mort sont dirigés par des chefs SS* et les différentes tâches liées à l'assassinat sont effectuées par les « Sonderkommandos »* dont les membres, choisis parmi les déportés, sont régulièrement remplacés (après leur mise à mort).

On comptait 6 principaux centres de mise à mort : Belzec, Auschwitz-Birkenau, Chelmno, Majdanek, Sobibor et Treblinka. Cependant, les assassinats dans des camions à gaz ou par fusillade au bord d'une fosse se poursuivent.

C'est peu après la Conférence de Wannsee (janvier 1942) qu'Auschwitz-Birkenau, intégré dans le système concentrationnaire nazi, est retenu comme principal centre de mise à mort.

Selon les historiens, ce choix est dû à plusieurs raisons :

- la position géographique, la situation de carrefour ferroviaire du camp ;
- L'« expertise » et l'« efficacité » en matière de mise à mort du personnel du camp, en particulier celle de son commandant, Rudolf Höss, qui y a expérimenté la méthode d'assassinat par gazage avec du Zyklon B *(plus « efficace » que le monoxyde de carbone), et a couplé le gazage et la crémation dès 1941, opérations pour lesquelles il a fait transformer les bunkers 1 et 2 ;
- la décision de procéder à la mise à mort des populations juives des territoires non annexés au Reich, ceux d'Europe occidentale (on attend 90 000 déportés) ;
- la fermeture des centres de mise à mort de Belzec, Chelmno, Sobibor, et Treblinka, non pour « effacer les traces et garder les faits secrets » (les installations sont démantelées sitôt après leur fermeture), mais parce qu'Himmler* a donné l'ordre dès juillet 1942 de fermer ces centres, la grande majorité des populations juives du Gouvernement Général ayant été effectivement assassinée.

Statistiques des Juifs exterminés dans le cadre de la Solution finale (1939-1945) ¹	
Ghettos	800 000
Groupes d'action SS (Einsatzgruppen)	1 300 000
KZ/KL	300 000
Chelmno	150 000
Belzec	550 000
Sobibor	200 000
Treblinka	750 000
Majdanek	50 000
Auschwitz-Birkenau	1 000 000 (plus de 585 000 ² entre mars et novembre 1944)
Total	5 100 000

1: estimation minimale citée dans « Le Génocide juif, 1941-1944 », Maxime Steinberg, 2ème édition, Frameries, CFB, 1997
2: cité dans « Larousse de la Seconde Guerre mondiale » sous la direction de Claude Quétel, Larousse, Le Mémorial de Caen, 2004.

Jusqu'au printemps 1944, le camp est équipé de véritables structures qui combinent installations d'assassinat par gazage et de destruction des corps. Mais quand il y a des arrivées massives, des problèmes « d'engorgement » se produisent, les crématoires, entre autres, ne suffisant que difficilement à détruire tous les corps (*voir extrait joint 1*). Quand est mise en œuvre la déportation de 450 000 Juifs hongrois, elles ont la capacité d'assassiner 10 000 personnes, de brûler plus de 4000 cadavres par jour et sont « optimisées » (*voir extrait joint 2*) : une partie des dépouilles sont incinérées dans des fosses à l'air libre, de jour et de nuit (même si la fumée risque de faire repérer les installations). Les cendres sont ensuite chargées dans des camions et déversées dans la Vistule (le plus long fleuve de Pologne, qui coule non loin de là).

La rampe d'arrivée des convois est prolongée pour que la « sélection » (le tri) des déportés se fasse au plus près des installations de mise à mort. Auschwitz-Birkenau est à la fois camp de concentration et centre de mise à mort. C'est un complexe industriel et agricole nécessitant une main-d'œuvre qui doit être renouvelée régulièrement du fait de la mortalité importante des prisonniers.

Aussi, à l'arrivée des convois, lorsque l'on manque de main-d'œuvre, la « sélection » sépare les « aptes » (immatriculés, tatoués sur l'avant-bras gauche, qui forment la force de travail du camp et sont promis à une mort plus ou moins lente) des « inaptes » (en général 70 à 80 % des déportés d'un convoi, qui n'entrent pas dans le camp et sont envoyés directement à la mort : c'est le cas pour les 2/3 des convois en provenance de France et de Belgique). Parfois, lorsque le nombre de travailleurs est suffisant, il n'y a pas de « sélection » et c'est l'ensemble des déportés du convoi qui est exterminé. Le 7 octobre 1944, près de 700 membres du Sonderkommando* du crématoire IV, rejoints par une centaine d'autres détenus, se révoltent, mais ils sont abattus un à un par les SS*. Les installations de ce centre de mise à mort cessent de fonctionner à partir de novembre 1944 sur ordre verbal d'Himmler (après parution dans les journaux anglo-saxons d'un rapport sur l'extermination des Juifs). Les crématoires sont détruits à partir de fin décembre 1944, puis entre le 20 et le 22 janvier 1945. L'Armée Rouge entre dans le camp le 27 janvier 1945, mais 58 000 détenus ont été évacués dans une marche de la mort...

Rudolf HÖSS : (à ne pas confondre avec Rudolf HESS), membre du parti nazi dès 1922.

Cet agriculteur intègre le service actif de la SS* et reçoit une préparation spéciale au camp de Dachau dès 1934, puis est transféré en 1938 à Sachsenhausen où il obtient de l'avancement. Il est nommé commandant du camp d'Auschwitz le 1^{er} mai 1940 et le dirige jusqu'en 1943. Devenu chef du Bureau DI de l'Inspection des Camps de Concentration à l'Office Central de l'Économie et de l'Administration des SS*, il revient au camp du 8 mai au 29 juillet 1944 pour mettre en oeuvre l'extermination des Juifs de Hongrie.

Au moment de la défaite de l'Allemagne nazie, il se cache pour échapper aux Alliés. Il est arrêté par les Britanniques en février 1946. Incarcéré, il est interrogé en Allemagne et comparaît comme témoin au procès des criminels de guerre à Nuremberg, en avril 1946.



Rudolf Höss au procès de Nuremberg

Il est ensuite remis aux autorités polonaises. Incarcéré à Varsovie, son procès s'ouvre le 11 mars 1947 devant le Tribunal suprême de Pologne le 11 mars 1947. Condamné à mort, il est pendu le 16 avril 1947 sur le site du camp d'Auschwitz.

Ci-dessous, deux extraits du témoignage « *Trois ans dans une chambre à gaz d'Auschwitz* », Filip Müller, Pygmalion, Paris 1980, cité dans « Le siècle des camps », pages 455, 456, 457, Joël Kotek et Pierre Rigoulot, JC Lattès, octobre 2000.

Extrait n°1 :

« [...] Dans ses souvenirs, Filip Müller (déporté juif) raconte le désarroi du SS Voss, le chef des crématoires de Birkenau qui, une nuit, reçoit l'ordre secret de préparer le crématoire V pour les détenus du camp des familles de Theresienstadt. Or, dans le vestiaire dudit crématoire, il ne lui reste pas moins de cinq cent cadavres en attente. Le SS Voss, qui commence à paniquer, finit, après bien des calculs, à résoudre la difficile équation :

« Il se tourna vers les chefs d'équipe et leur fit part de son avis :

- Il est possible de tout réduire en cendres avant demain matin, dit-il. Vous aurez à veiller à ce que chaque journée soit composée de deux hommes et d'une femme, plus un « musulman »¹ ou un enfant. [...] La cendre sera enlevée toutes les deux alimentations afin que les canaux ne se bouchent pas. Mais attention ! Vous devez tisonner les feux et actionner les ventilateurs toutes les douze minutes ! Je vous considère comme responsables de ces opérations. Maintenant, filez ! Compris ?

- Oui, monsieur l'Obersharführer, répondirent comme un seul homme les deux kapos.

- Encore une chose, proféra Voss d'un ton cassant. Quand vous aurez terminé, tout devra être briqué, arrosé et désinfecté avec du chlore. Les murs seront badigeonnés ! C'est clair ? A 8 heures, l'affaire doit être expédiée ! Et maintenant, au travail ! »

Dans la salle du déshabillage, 500 corps environ étaient étendus comme des bûches. Au premier abord, ils se différenciaient assez peu les uns des autres. Il fallut par conséquent les classer en quatre lots suivant leur combustibilité, les cadavres des détenus les mieux nourris devant faciliter la combustion des morts cachectiques².

Sur les indications des kapos, les hommes de corvée de cadavres trièrent alors les corps en quatre tas. Le plus important se composait des hommes robustes, le second des femmes, puis venait en troisième lieu celui des enfants. Le dernier, de petit volume, ne comprenait que des « musulmans », c'est-à-dire des morts amaigris jusqu'aux os. Ainsi, faisant, Voss améliorait le « régime express », qui remontait aux essais de l'hiver 1943, dans le crématoire V, quand on recherchait le moyen d'économiser le coke³. Parfois, des commissions de SS et de civils y participaient. J'avais compris à l'époque, aux propos échangés entre Voss et Gorges, que les visiteurs civils étaient des techniciens de la société Topf und Söhne, d'Erfurt, qui avaient construit et installé les fours d'incinération. (...)

Lorsqu'à l'aube, Voss se réveilla, il sauta de son lit de camp, enfila ses bottes, sa veste de campagne et se rendit dans la salle des cadavres. Il n'y en avait plus qu'un petit nombre. L'incinération « express » avait été accomplie conformément à ses instructions. Le sentiment d'avoir mené à bien une tâche difficile le remplissait de satisfaction, et il ne s'en cachait pas. »

Extrait n°2 :

[...]Le déporté juif Müller est, une fois encore, témoin de la solution technique qui sera apportée à cet « épineux » problème. L'homme de la situation se nomme Moll, le Hauptsharführer⁴ Moll - décrit comme un sadique doté d'une infatigable énergie. Il propose de faire alterner dans les fours, en couches disposées selon les règles de l'art afin que l'air puisse circuler harmonieusement entre eux, cadavres et bois de chauffe. Mais son plan ne s'arrête pas là : il fait en outre creuser dans le sol des crématoires des rigoles d'une pente constante par où va pouvoir s'évacuer la graisse corporelle en fusion. Récupérée, cette graisse servira de combustible.

À l'aide de longues spatules recourbées à leur extrémité, on prélève la graisse humaine stockée dans de grands seaux et on la répand sur le feu afin de hâter l'incinération. [...] « En août 1944, écrit Müller, alors que certains jours il fallait brûler 20 000 cadavres, les fosses à ciel ouvert résolurent les problèmes d'engorgement. » [...]

¹ « musulman » : désigne un détenu « à bout de forces, maigre et décharné, survivant dans un état voisin de la mort ». [...] « Selon Robert WAITZ, l'état de musulman survient avec la perte, souvent foudroyante, d'au moins un tiers de son poids corporel normal. Certains détenus ne pèsent pas plus de vingt-cinq kilos » [...] (Le siècle des camps, page 365). L'origine du mot est incertaine.

² cachectique : qui est lié à la cachexie, perte de masse musculaire et de force.

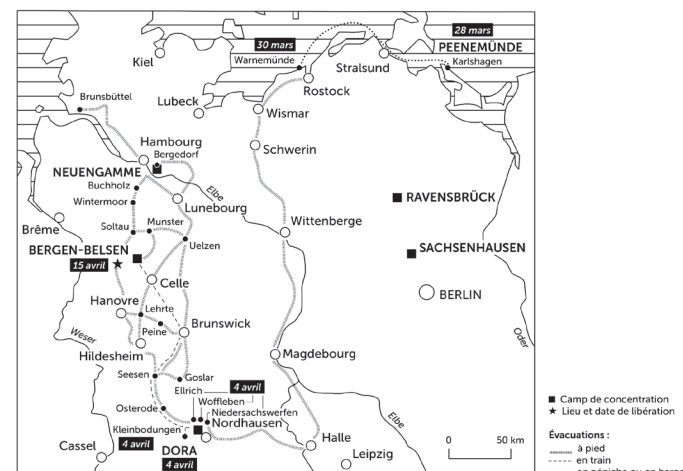
³ le coke : combustible obtenu par pyrolyse de la houille (charbon).

⁴ Hauptsharführer : un grade dans la SS.

NB : 40 membres du personnel du camp d'Auschwitz-Birkenau sont jugés à Cracovie (Pologne) du 24 novembre au 22 décembre 1947. La plupart d'entre eux, dont deux femmes, Maria MANDL, chef de camp et Thérèse BRANDL, gardienne-chef, sont condamnés à mort.

L'ÉVACUATION DES CAMPS ET LES « MARCHES DE LA MORT »

À l'automne 1944, les prisonniers Nacht und Nebel* passent sous l'autorité de la SS*. Ils sont envoyés comme main-d'œuvre vers les camps de concentration encore actifs comme Gross Rosen ou Bergen-Belsen. Si l'ouverture des camps situés en France et aux Pays-Bas commence dès l'été 1944 grâce à l'avancée des armées alliées, il reste encore 13 grands camps et 700 Kommandos en avril 1945, représentant environ 550 000 déportés.



Évacuations de Dora-Mittelbau à Bergen-Belsen et de Karlshagen à Ellrich

LES « MARCHES DE LA MORT »

Les armées alliées progressant rapidement sur le territoire du Reich, les nazis craignent que les prisonniers soient libérés et puissent témoigner de ce qu'ils ont vécu ; ils veulent également continuer à les faire travailler. Ils forcent alors les détenus à évacuer les camps, le plus souvent à pied (d'où le nom de « marches de la mort ») en plein hiver, sans vêtements adaptés ni nourriture pour celles et ceux qui peuvent encore marcher, tandis que les malades et les déportés trop faibles sont laissés à l'abandon.



© La Culpable - USHMM

Vue de l'une des «marches de la mort» de l'évacuation de Dachau en avril 1945 près de Wolfratshausen.

Les nazis utilisent aussi le **réseau ferroviaire**, pourtant très endommagé, entraînant de longs parcours particulièrement éprouvants, pratiquement sans ravitaillement. Ces déplacements forcés provoquent une **mortalité effroyable**.

Seuls **250 000 déportés sont libérés sur place**. En effet, malgré la désorganisation générale qui prévaut alors, le système concentrationnaire continue de fonctionner. Ainsi **Buchenwald, Dora-Mittelbau**, puis **Bergen-Belsen, Neuengamme** ou **Ravensbrück** deviennent des « **camps de destination** », où les déportés survivants sont à nouveau enregistrés et immatriculés.

DES PARCOURS DE DÉPORTÉS



© Mémorial de la Shoah / M.J.P.

Portrait d'Ida GRINSPAN, née FENSTERSZAB, photographiée six semaines après son retour de déportation, 1945.

Ida GRINSPAN est déportée à Birkenau à l'âge de 14 ans. Elle vit l'évacuation du camp le 18 janvier 1945 : « Vers 22h ou 23h, nous partons. Nous avons le droit d'emporter des couvertures et j'en prends une sur mes épaules, mais je la jette à la première halte : elle était trop lourde à porter... [...] **Celles qui tombent sont abattues sur place.** » Très vite, « il ne reste plus que la neige pour se réhydrater ». Après **70 kms parcourus à pied**, elle part à Ravensbrück en train dans des wagons découverts. **Le camp est surpeuplé, et le typhus fait des ravages** : « Mes doigts de pieds ont éclaté. Je peux à peine marcher... ».

Le convoi repart vers Neustadt le 14 février : « Nous sommes dans une sorte de grange... Je délire toute la nuit et je ne tiens plus debout... ». Elle est sauvée par une infirmière polonaise, Wanda.

Ida GRINSPAN, J'ai pas pleuré, Robert Laffont, 2002.

Issu d'une famille juive, **Nathan ALPERN** est arrêté le 11 septembre 1942 à Lens et **déporté le 15 à Auschwitz** où ses parents sont gazés immédiatement. Sélectionné pour le travail, il est évacué le 18 janvier 1945 vers le camp de **Mittelbau-Dora** où il est affecté au creusement de nouvelles galeries. À nouveau évacué le 4 avril, il arrive à **Bergen-Belsen** où il est libéré par l'armée britannique le 15. Il pèse alors 38 kg.



© Mémorial de la Shoah / M.J.P.

Nathan ALPERN

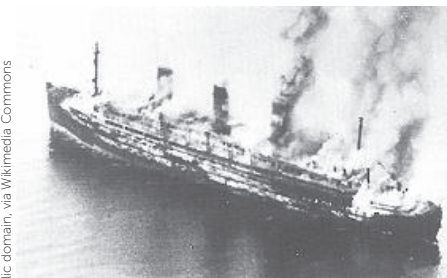
Résistant communiste arrêté en 1942 à Denain, **Léon TILMONT** est jugé et emprisonné à Douai, puis en Belgique et aux Pays-Bas. Transféré en 1944 à **Dachau** pour l'assemblage des **V1**, il est envoyé à **Buchenwald** puis **Dora** et travaille à la fabrication des **V2**. Évacué le 5 avril 1945, il arrive le 14 avril à **Ravensbrück**. Évacué à nouveau le 26 à l'approche des Soviétiques, il est libéré le 1^{er} mai et rapatrié le 17 par le **centre d'accueil de Lille**.

FOCUS : LA TRAGÉDIE DE LÜBECK

Le 14 avril 1945, Heinrich HIMMLER donne l'ordre d'envoyer les déportés des camps du Nord de l'Allemagne vers la ville portuaire allemande de Lübeck (donnant sur la mer Baltique). Il ne veut en aucun cas qu'ils puissent tomber vivants entre les mains des Alliés. Pour certains SS* qui ont témoigné au lendemain de la guerre, il s'agissait de les conduire en Suède, peut-être comme monnaie d'échange pour d'éventuelles négociations. Il est beaucoup plus probable que les navires aient été des lieux temporaires d'internement en attendant d'autres solutions, dont celle d'être coulés avec leurs occupants.

11 000 déportés environ sont peu à peu rassemblés, dont les déportés du camp de **Neuengamme**. Joseph OWZARECK (matricule 30718) témoigne dans le journal *Le Déporté* :

« *C'est le 20 avril 1945. Nous étions 2500 pauvres hères affamés, sans force, incapables de la moindre réaction. Ils étaient 100, eux les Boches, flanqués de SS qui étaient chargés d'organiser l'évacuation. Ils nous firent passer dans un camp voisin inoccupé. [...] Par groupe de cinquante, on nous fit sortir. Arrivés à la gare du camp, nous fûmes entassés dans le dernier wagon disponible. Le train s'ébranla et le matin suivant nous arrivâmes au port de Lübeck.* ».



© Public domain, via Wikimedia Commons

Le Cap Arcona embrasé après les attaques

Le Gauleiter* du district de Hambourg, Karl KAUFMAN, et le commandant du camp de concentration de Neuengamme, Max PAULY, décident d'utiliser quatre navires qui se trouvent alors sur place. Le **Cap-Arcona** est un ancien paquebot de croisière initialement prévu pour 850 passagers, avec de luxueux équipements : suite royale, cabines victoriennes, jardin d'hiver, salle de sport...

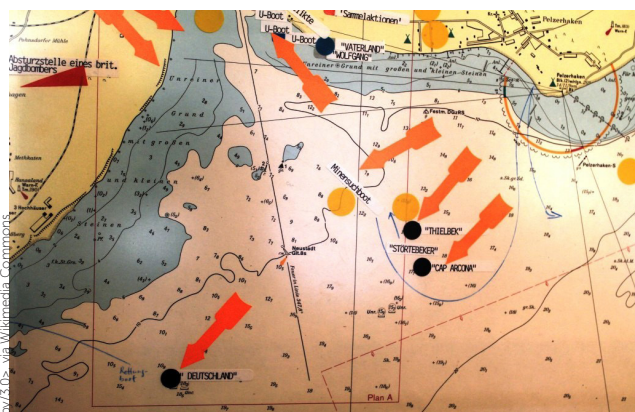
Réquisionné au début de la guerre, il est d'abord ancré à Dantzig comme logement flottant de la Kriegsmarine*. Déplacé en 1944, il finit par arriver dans la baie en avril 1945 et jette l'ancre à 4 kilomètres du port. Deux plus petits navires, les cargos **Thielbek** et **Athen**, sont à quai et le **Deutschland**, qui est amarré dans la baie au Sud de Neustadt, ne voit arriver aucun déporté.

Dès le 20 avril, commence l'embarquement sur les navires, malgré les protestations de la Croix-Rouge suédoise, dont les négociations avec les nazis échouent, et quelques vaines tentatives de refus des commandants des navires. C'est essentiellement l'**Athen** qui fait le va-et-vient entre les quais et le **Cap Arcona**. Le **Thielbek** n'est pas en état de naviguer et sert à « parquer » les déportés pendant un à deux jours avant leur transfert.

Joseph OWZARECK poursuit :

« On nous fit embarquer sur deux bâtiments de commerce, le *Thielbeck* et l'*Athen*. Les quatre jours que nous passâmes compteront parmi les plus pénibles de notre long calvaire. Manquant d'espace, entassés littéralement comme des sardines dans une boîte, le manque d'eau se faisait le plus cruellement sentir. L'autorisation donnée par un marin ou un Volkssturm provoquait une telle ruée vers l'échelle de sortie que la scène ne peut être dépeinte. Dans cette ruée infernale, combien perdaient pied et basculaient dans le vide. Ces scènes, le sang, les blessures, même la mort n'avaient plus le don d'émouvoir... »

En plusieurs voyages, jusqu'au 30 avril, ce sont quelques 6 500 déportés (et 500 à 600 gardes SS*) qui sont amenés sur le paquebot. Les gilets de sauvetage ainsi que les bancs et banquettes qui pourraient être utilisés comme radeaux ont été enlevés et enfermés dans la salle des entrepôts. Les déportés survivent dans des conditions effroyables, pratiquement sans ravitaillement, sans aucun soin, et sans sanitaire, enfermés dans les cabines (jusqu'à 15 par cabine pour deux passagers) et dans les cales où règne une puanteur épouvantable. Certains deviennent fous de faim et de soif, tandis que la dysenterie* fait des ravages. Le navire est transformé en camp de concentration flottant et la mortalité y est très élevée. À la fin du mois, l'*Athen* reçoit l'ordre de s'amarrer à nouveau au paquebot mais, cette fois-ci, pour récupérer environ 2 000 prisonniers car la surpopulation est devenue « ingérable », y compris pour les SS* eux-mêmes. Ces derniers sont progressivement remplacés par des membres de l'armée territoriale âgés de 55 à 60 ans. Un accord est enfin trouvé avec la Croix-Rouge suédoise qui permet à 2 000 Français et ressortissants de l'empire colonial français de quitter les navires sur la base du volontariat. Mais beaucoup craignent que la destination ne soit pire et préfèrent rester sur le paquebot...



Positions des trois navires dans la baie de Neustadt le 3 mai 1945

Le 2 mai, les Britanniques arrivent dans la ville de Lübeck* et viennent d'apprendre ce qui se passait à Bergen-Belsen. L'aviation fait de nombreuses sorties et un avion de reconnaissance repère les navires. L'information aurait alors circulé que les Allemands préparaient leur fuite pour continuer la guerre en Norvège, et des opérations aériennes sont prévues pour le lendemain.

Le 3 mai, des sous-marins allemands manœuvrent et se préparent sans doute à tirer des torpilles pour couler le *Cap-Arcona*. Les quatre navires sont bombardés : les officiers anglais qui rencontrent les responsables de la Croix-Rouge n'ont pas pu prévenir les pilotes de la nature exacte des bateaux. L'équipage du *Deutschland* parvient à éteindre l'incendie mais ne peut l'empêcher de couler avec 3000 prisonniers russes et polonais. Les deux autres cargos coulent également, mais un membre de l'équipage de l'*Athen* fait déployer le drapeau blanc, ce qui sauve les 1998 déportés. En effet, le navire est encore amarré au moment de l'attaque aérienne, tandis que gardiens et SS ont disparu, laissant aux prisonniers la possibilité de se libérer par eux-mêmes. Le *Cap-Arcona*, en proie à un immense incendie, se couche sur le flanc avant de sombrer.

Jean CHOTARD, un des 12 rescapés français, raconte :

« ... Alors commença une effroyable lutte contre la mort [...]. La vapeur et la fumée rendaient l'atmosphère irrespirable. [...] Certains des nôtres, trop faibles, tombaient piétinés, d'autres asphyxiés ou brûlés, d'autres mitraillés par les SS. Notre navire donna très vite de la bande sur bâbord. Sur l'eau, la situation était indescriptible. Au milieu des épaves, les plus valides tentaient de monter sur quelque embarcation de sauvetage. Quant à moi, en dépit de mes 37 kilos, de ma dysenterie, je décidai de tenter ma chance et de me jeter à l'eau du pont supérieur... Je sautai. L'eau de la Baltique était glacée. »

Le 4 mai, les Alliés libèrent le camp de Neuengamme, qui a été vidé et « nettoyé » par les SS. La capitulation du Reich intervient quatre jours plus tard.

Le bilan est effroyable. Sur les 4 500 déportés restés à bord du *Cap-Arcona*, seuls 316 (ou 350 selon les sources) échappent à la mort, dont 12 Français. Sur les 2 800 embarqués sur le *Thielbek*, une cinquantaine survit, dont 4 Français. Ainsi plus de 7 300 déportés périssent noyés, piégés dans les cales profondes des navires, asphyxiés ou brûlés, parfois piétinés.

Les survivants tentent de nager mais sont soit canonnés par les Britanniques soit mitraillés par les SS* sur la plage. Seuls quelques-uns sont secourus par des pêcheurs allemands. C'est la plus grande tragédie navale de la guerre.



Mémorial international des déportés victimes du Cap Arcona et du Thielbek dans le cimetière d'honneur à Neustadt en Holstein.

LA DÉCOUVERTE DES CAMPS EN 1945

« L'ouverture » des camps de concentration nazis en 1945 ne résulte pas d'un plan militaire allié, mais de la progression des troupes sur le territoire du Reich. La découverte des camps est donc fortuite et liée à la dynamique des offensives.

DES OUVERTURES LIÉES À LA PROGRESSION DES TROUPES



Carte de l'ouverture des principaux camps

Sur le front de l'Est d'abord, l'Armée rouge est la première à atteindre les centres d'extermination nazis. Le camp de Majdanek est découvert en juillet 1944 lors de la prise de Lublin, et Auschwitz-Birkenau est atteint en janvier 1945, dans le cadre de l'opération Vistule-Oder. Les Soviétiques y trouvent 7 000 survivants épuisés, laissés sur place par les nazis. Malgré les informations dont dispose le commandement soviétique, les soldats ne sont informés de l'existence de ces camps qu'à la dernière minute.

L'entrée dans Auschwitz le 27 janvier 1945 marque un tournant symbolique.

Sur le front de l'Ouest ensuite, les Alliés occidentaux n'ont pas davantage anticipé l'ouverture des camps. Leur découverte résulte là aussi de l'avancée des troupes. Même si les gouvernements alliés ont reçu des informations (notamment après la découverte du camp du Struthof à la fin de l'année 1944), les priorités militaires dominent, d'autant que l'Allemagne conserve une capacité de résistance importante.

LE CHOC DE LA DÉCOUVERTE

Les découvertes sont souvent fragmentaires : les soldats découvrent d'abord des sous-camps (Kommandos*) comme à Ohrdruf ou Nordhausen, avant d'atteindre les camps principaux comme Buchenwald. Dans ces lieux, les Alliés sont confrontés à des scènes d'horreur : cadavres entassés et survivants agonisants. Le choc pousse certains chefs militaires, comme Eisenhower, à largement médiatiser ces découvertes : « On nous dit que le soldat américain ne sait pas pourquoi il se bat. Maintenant, au moins, il saura contre quoi il se bat ». Il se rend personnellement à Ohrdruf (Allemagne), accompagné de journalistes et photographes, oblige les populations civiles et les responsables locaux à se rendre sur les lieux pour qu'ils voient par eux-mêmes les atrocités. Il documente aussi la réalité concentrationnaire en prévision des jugements.



Dessin du camp d'Auschwitz

© Mémorial de la Shoah / Coll.
David Olère

UNE CATASTROPHE HUMAINE ET SANITAIRE

Des combats ont lieu dans certains camps où les déportés ont pu s'organiser. À Buchenwald, les détenus « politiques » pourchassent les derniers gardiens avant l'arrivée des Américains. Mauthausen est libéré début mai 1945. Mais dans la majorité des cas, l'ouverture des camps s'apparente à la révélation brutale d'un chaos humain et sanitaire.

Le cas de Bergen-Belsen, ouvert le 15 avril 1945 par les Britanniques, est emblématique. Transformé en camp de regroupement pour les survivants des marches de la mort, il est ravagé par la famine et les épidémies.

La découverte des camps révèle ainsi l'ampleur de la barbarie nazie, bien au-delà de ce que les Alliés avaient envisagé, et devient une épreuve morale majeure pour les soldats qui en sont témoins.



Des soldats français discutent avec les déportés du camp de Vaihingen récemment ouvert.

© USHMM

SURVIVRE, REVENIR, ÊTRE ACCUEILLI

L'ouverture des camps ne s'accompagne pas d'un retour immédiat au pays pour les déportés, soit en raison de leur faiblesse physique ou de leur placement en quarantaine pour éviter la propagation des épidémies, soit faute de moyens de transport.

SURVIVRE APRÈS L'OUVERTURE DU CAMP

Les survivants doivent continuer à vivre sur les lieux mêmes de leur détention, aidés par des organisations comme la Croix-Rouge ou l'UNRRA (Administration des Nations Unies pour le secours et la reconstruction) alors que les plus faibles continuent de mourir.

Ainsi à Bergen-Belsen après l'entrée des Britanniques, 14 000 nouveaux décès sont encore enregistrés. Il faut se débarrasser des corps au plus vite afin de stopper la prolifération des maladies.



© Photo du sergent Hardy Imperial War Museum, Londres. Archives photographiques, BU 6673.

Survivants et baraques sont désinfectés au DDT (puissant insecticide) pour éviter les poux, vecteurs du typhus. Les baraques sont parfois incendiées, comme ici par l'armée britannique à Bergen-Belsen le 21 mai 1945.

LE RETOUR DES « ABSENTS »

En France, ce retour est confié au Ministère des Prisonniers, Déportés et Réfugiés, dirigé par le résistant Henri FRENAY. Le nombre de personnes à rapatrier après la défaite de l'Allemagne est estimé à près de 2 millions et englobe prisonniers de guerre, travailleurs requis et déportés, tous confondus sous le terme générique « les absents ».



© G. Delhayé - 8 juillet 2025

Hôtel Lutetia

La majorité des déportés reviennent en train et en camion, parfois en avion ou en bateau, depuis Odessa pour ceux provenant de la zone libérée par les Soviétiques, ou même par la Suède pour des rescapées de Ravensbrück, comme la résistante Germaine TILLION. Ils passent par des centres d'accueil installés le long des frontières, ou à Paris à l'hôtel Lutetia.

Dans le Nord et le Pas-de-Calais, six CPAF (Centres Principaux d'Accueil à la Frontière) prennent en charge les arrivants à Hazebrouck, Valenciennes, Maubeuge, Jeumont, Arras et Lille, où plusieurs établissements sont réquisitionnés pour gérer l'afflux de déportés, comme le collège Jean-Macé ou l'École Nationale des Arts et Métiers.

L'ACCUEIL PAR LA POPULATION



© La Coupole PH 36 - Collection Colonel Lhermitte

Rapatriement par train des rescapés du camp de Buchenwald. Avril 1945.

Les « absents » qui rentrent au pays reçoivent un **hommage global** qui masque le sort particulier des déportés. Pour ces derniers s'installe l'image stéréotypée du « déporté politique » - le patriote résistant - qui contribue à occulter le sort spécifique des déportés raciaux, Juifs et Tziganes*.

Beaucoup de Français ne comprennent pas forcément qui ils sont réellement et ce qu'ils ont vécu. Cette incompréhension ou cette méconnaissance de la réalité concentrationnaire au moment du retour peut expliquer le manque d'empathie ou l'indifférence constatée par de nombreux déportés en 1945 dans un pays où la Libération est déjà effective depuis plusieurs mois et qui a hâte de tourner la page.

RETROUVER SA VIE D'AVANT

Si certains déportés retrouvent familles, amis et domicile, pour d'autres, c'est une épreuve de plus.

« *La vie ne peut reprendre comme avant* »

Nicolas Mariot, Claire Zalc, Face à la persécution, 991 Juifs dans la guerre, Paris, O. Jacob, 2010, p. 219

UNE RÉADAPTATION DIFFICILE

Raymonde FLORQUIN-MARC, déportée le 6 juin 1944 pour faits de Résistance, et rentrée le 3 juin 1945, ne supporte pas le retour au domicile familial à Toufflers (Nord), alors qu'elle y est attendue avec impatience. « *J'étais sauvage* », confie-t-elle. Elle se réfugie chez ses grands-parents dans la Drôme où elle se sent libre.

Plus tard, elle se marie ; mais comme d'autres femmes et hommes déportés, elle ne parvient pas à avoir d'enfant (suite à la piqûre reçue dès son arrivée à Ravensbrück ?). Elle ne passe des examens médicaux que quinze ans plus tard.



Raymonde avant et après sa déportation, deuxième en partant de la droite sur la photo

Les déportés se sentent « *un peu étrangers au monde des autres* » (Geneviève DE GAULLE) et ce qu'ils ont vécu ainsi que les séquelles physiques et psychologiques qu'ils gardent ont influé sur leur comportement et leur destinée. Beaucoup font des cauchemars, même des années plus tard.

Lili KELLER-ROSENBERG a gardé de sa déportation la peur des chiens, d'autres ne peuvent prendre de douche ou refusent que leur logement en soit équipé. Certains iront même jusqu'à la tentative de suicide, comme Esther SENOT, rescapée d'Auschwitz : « *J'ai tout fait pour survivre, mais le désespoir était tellement profond... Et puis, au fur et à mesure des années, j'ai eu les enfants et là j'ai eu une vie extraordinaire.* »

DES FAMILLES DÉCOMPOSÉES

La plupart des déportés juifs ou tsiganes ont perdu une grande partie de leur famille dans la déportation. C'est le cas d'Élie WIESEL et d'Israël MEIR LAU, rescapés du camp de Buchenwald, et de Nathan ALPERN et Frieda THAU de Lens, qui rentrent de déportation sans leurs parents.

Le père d'Anne FRANK, tout comme Zelda SEGOURIANO de Lille et Abraham SOKOLSKI, rentrent seuls. Antoine et Joséphine LAGRENÉ (Nord) sont les deux enfants rescapés de la déportation des quinze membres de leur famille.



Portrait de Zelda Segouriano



Photographie de la famille Sokolski

DES BIENS SPOLIÉS*

En France, aux Pays-Bas et ailleurs en Europe, Juifs et Tsiganes* ont été victimes de la spoliation de leurs biens et ont parfois des difficultés à récupérer leur logement ou commerce, souvent occupé ou repris par d'autres personnes. C'est le cas pour Lili KELLER-ROSENBERG : « *Lorsque nous rentrons d'Hendaye [où les enfants ont été soignés], la porte de notre maison à Roubaix est sous scellés. Elle a été entièrement vidée, pillée. Tout a disparu jusqu'au papier peint, jusqu'aux clous sur les murs. Il ne reste rien.* » Et nous sommes revenus seuls, Paris, Plon, 2021, p. 114.

Dans « Shoah », Claude LANZMANN filme des Polonais qui avouent s'être approprié des logements ayant appartenu à des Juifs non revenus de déportation. Des Tsiganes* ont perdu leurs roulottes et d'autres objets de la vie quotidienne. « *En 1944-1945, ces 'bons Français' défendent leurs avantages mal acquis. Ils le font avec d'autant plus d'âpreté et de sans-gêne, que la situation économique est désastreuse et qu'à Paris la pénurie de logement est plus forte que jamais* » (Laurent Joly, *Le savoir des victimes*, Paris, Grasset, 2025, p. 23-24). Parfois, le retour des Juifs qui veulent récupérer leurs biens engendre une situation conflictuelle, ainsi à Lens : « Les commerçants français qui [concurrentaient les Juifs dont certains étaient français] n'ayant pu les écarter avant la guerre ont exploité largement les mesures prises à leur endroit pendant l'occupation et entravent leur réinstallation [...] » Rapport du commissaire de police de Lens, décembre 1944, cité par N. Mariot et C. Zalc, op. cit., p. 219 (ADPC : 12499).

CHANGER DE VIE ET ÉMIGRER

Beaucoup de déportés reprennent leur profession d'avant-guerre, entreprenant parfois de brillantes études et entamant un parcours remarquable. Tous, cependant, ne veulent ou ne peuvent envisager le retour ou une nouvelle vie dans leur pays d'origine.

REDÉMARRER OU CHANGER DE VIE

Simone JACOB-VEIL entame des études puis une carrière de magistrate. Plusieurs fois ministre du gouvernement français, cette figure emblématique de la cause des femmes occupe des postes qui jusque-là leur sont inaccessibles. Elle est la première présidente du Parlement européen, la sixième femme à entrer à l'Académie Française. Décédée en juin 2017, elle entre au Panthéon le 1^{er} juillet 2018.



Simone VEIL

© Claude Tioung-Ngoc / Wikimedia Commons
- cc-by-sa-3.0, CC BY-SA 3.0 <https://creativecommons.org/licenses/by-sa/3.0/> via Wikimedia Commons

Élie BUZYN, déporté à Buchenwald, devient un chirurgien orthopédique reconnu ; Haïm VIDAL SEPHIHA, universitaire, revenu d'Auschwitz, devient un pionnier de l'enseignement de la civilisation judéo-espagnole. En Italie, Primo LEVI, de retour de déportation, fonde une famille et dirige une entreprise de produits chimiques. Nathan ALPERN devient professeur d'allemand. Il est à l'origine d'un jumelage avec des lycées allemands dès les années 1960.

RETROUVER SON PAYS OU ÉMIGRER

Rester en Pologne, retourner en Allemagne, en Roumanie, en Hongrie, là où ils avaient été persécutés, est souvent difficile pour les Juifs, d'autant plus que l'antisémitisme n'a pas disparu.

Élie WIESEL, rescapé d'Auschwitz-Birkenau, seul survivant de sa famille, refuse de rentrer en Roumanie et part pour Paris, puis plus tard pour les États-Unis dont il devient citoyen. Titulaire d'une chaire de sciences humaines à l'université de Boston, il est aussi devenu écrivain et se voit décerner le Prix Nobel de la Paix en 1986.

Pour un certain nombre d'orphelins, comme les enfants de Buchenwald, le retour à la vie d'avant est impossible. Pris en charge par l'OSE (Œuvre de Secours aux Enfants), les 1 000 enfants juifs trouvés par les soldats américains à Buchenwald sont dispersés entre la Suisse, le Royaume-Uni et la France, où 427 d'entre eux sont accueillis à Écouis (Eure).

« Je nous revois en 1945. Écouis, Ambloy, Taverny. Les moniteurs ahuris, les enfants désorientés. Tout nous séparait. La langue, les conditions matérielles, et surtout les souvenirs... Emmurés dans la solitude d'une enfance mutilée, violée, bafouée, nous souhaitions vivre à l'écart. Chaque fois qu'un représentant du monde extérieur essayait de s'approcher de nous, nous nous refermions davantage. »

Elie WIESEL.



Une partie des «enfants de Buchenwald» saluent au départ du train depuis le camp de Buchenwald.

© National Archives and Records Administration, College Park, Public Domain

Le 4 juillet 1946 se produit un véritable pogrom* à Kielce (Pologne) où résident environ 150 juifs rescapés de la Shoah. Suite aux propos d'un enfant non juif qui les accuse de l'avoir enlevé et détenu quelques jours, la rumeur de tentative de meurtre rituel circule rapidement. Les habitants assiègent l'immeuble où vivent des Juifs. La police intervient difficilement.

42 Juifs sont battus à mort ou lapidés.

Dès lors, la Pologne se vide de ses derniers Juifs. Ce sont 90 000 à 95 000 d'entre eux qui s'enfuient d'Europe centrale et orientale à l'été 1946. D'autres partent en Palestine, alors sous mandat britannique.

LES DIFFICULTÉS À SE FAIRE ENTENDRE

En 1945, alors que les Alliés sont vainqueurs, comment ceux et celles qui sont revenus peuvent-ils faire comprendre l'horreur de ce qu'ils ont vécu, témoigner des souffrances et des atrocités ainsi que de l'extermination de masse perpétrées dans l'univers concentrationnaire nazi ?

PARLER... ET (NE PAS) ÊTRE ENTENDU ?

En France, où l'heure est à la reconstruction, et où on veut oublier les années sombres de la guerre, les survivants qui rentrent constatent très vite qu'il leur est très difficile de parler de leur douloureuse expérience. Certains ne veulent ou ne peuvent en parler. D'autres redoutent les réactions antisémites ou se heurtent à l'incompréhension, au doute, voire à la suspicion et la parole des déportés s'efface très vite des journaux.

À son retour de déportation en avril 1945, Ginette KOLINKA, arrêtée en mars 1944, ne pèse plus que 26 kilos. « *De retour des camps, je me suis dit : « Ginette, tu te tais ! Tu es revenue, garde ça pour toi [...] ».* « *Moi, je voulais faire un trait sur cette période, personne, ni enfant ni adulte, ne peut réaliser ce que nous avons vécu* » explique-t-elle dans le documentaire *Ginette Kolinka, Grâce à vous, ça n'existera plus*. Ginette met cinquante ans à parler.



Ginette Kolinka à 100 ans, 2025

Yvonne ABBAS, déportée à Ravensbrück à l'âge de 20 ans pour faits de résistance, déclare : « *À la Libération, personne ne voulait parler. Il y avait une honte de la souffrance, le traumatisme était trop grand. On a dû laisser passer une génération avant de pouvoir raconter ; avant, c'était trop tôt, on ne nous croyait pas toujours.* »

Simone VEIL, née Jacob : « *J'ai toujours été disposée à parler de ma déportation, mais personne n'avait envie de nous entendre. Cette incompréhension, nous la retrouvons en famille. Dans nos familles, c'est le silence, un véritable mur entre ceux qui ont été déportés et les autres.* »

RACONTER POUR RENDRE HOMMAGE

Esther SENOT, née en Pologne en 1928, arrêtée en août 1943 et déportée le 2 septembre 1943 à Auschwitz-Birkenau.

« *Esther, promets-moi de dire au monde ce que les hommes ont été capables de faire à d'autres...* » Ces paroles prononcées par sa sœur Fanny avant son décès en 1944 à Auschwitz, Esther Senot ne cesse de les répéter : « *... Je devais dire au monde (...), je devais parler pour que nous ne soyons pas les oubliées de l'histoire.* »



Esther SENOT

« *Au début, on a voulu parler, on a dit qu'on exagérait, que ce n'était pas possible. On nous culpabilisait d'être des survivants - «Qu'avez-vous fait pour revenir et pas les autres ?». - Le plus insupportable, c'était l'indifférence. Il a fallu des années pour que ce soit révélé au grand public.* » Témoignage extrait du film « Esther Senot, la rescapée d'Auschwitz » de Cyril Tricot



Primo LÉVI, 1960

Primo LEVI publie en 1947 « *Si c'est un homme* » journal de sa déportation et de l'horreur quotidienne vécue à Auschwitz. Il raconte pour survivre, faire connaître l'existence de la Shoah* et ne jamais oublier. Publié dans une petite maison d'édition, ce récit ne remporte pas un grand succès car le public n'est pas prêt. Il faut attendre dix ans et une nouvelle édition pour le faire connaître mondialement.

Faute d'être écoutée, la mémoire de la déportation et celle de la Shoah, qui se heurte aux premiers écrits négationnistes* dès 1948, a mis longtemps à être reconnue. Elle est aussi restée vague, regroupant toutes les victimes du nazisme dans l'unique catégorie de « déportés », confondant camp de concentration et centre de mise à mort dans le terme « camp de la mort ».

SE REGROUPER, FONDER DES ASSOCIATIONS, S'ENTRAIDER

Face à la difficulté de communiquer et faire comprendre leur expérience, les déportés se rassemblent dans des associations. Ils reviennent en France dans une foule de rapatriés mais, à la différence des prisonniers de guerre ou des requis du STO, on ne se préoccupe pas de leur spécificité avant la fin de l'année 1944.

FONDER DES ASSOCIATIONS

Les associations créées sont comme un acte de fidélité et de dignité rendu à celles et ceux qui n'ont pas survécu, l'accomplissement d'une promesse qui leur a été faite. Mais aucune organisation de résistance ou parti politique n'affiche de volonté de regrouper les anciens déportés dans des associations spécifiques.

Le 3 novembre 1944 est créée la première organisation qui leur est exclusivement dédiée : la Fédération nationale des centres d'entraide des déportés et internés politiques.

4 mai 1945 : Congrès du MNPGD (Mouvement National des Prisonniers de Guerre et Déportés)
Octobre 1945 : FNDIP (Fédération Nationale des Déportés et Internés Politiques puis Patriotes)

Juin 1945	FNDIR (Fédération Nationale des Déportés et Internés de la Résistance)	Sensibilité gaulliste
Juillet 1945	ADIR (Association des anciennes Déportées et Internées de la Résistance)	Fusion de 2 projets d'amicales de prisonnières, dont une à Ravensbrück. N'accepte que des résistantes.
1946	La FNDIP devient la FNDIRP (inclut les Résistants)	Plutôt proche des communistes. Regroupe plusieurs amicales : Ravensbrück, Mauthausen, Neuengamme.



Logo de la FNDIRP



Logo de la FNDIR

FAIRE RECONNAÎTRE SES DROITS ET S'ENTRAIDER

Les principaux buts de ces associations, outre de faire reconnaître les droits des déportés et de les aider dans leurs démarches pour obtenir le titre de « déporté politique » ou « déporté résistant », une pension ou une décoration, sont de maintenir l'entraide et la solidarité qui se sont développées entre eux dans les camps.

C'est par exemple le cas de l'Amicale française des Anciens de Dachau, fondée par Edmond MICHELET (qui en est président entre 1945 et 1970). À Dachau, il a pratiqué l'amalgame, c'est-à-dire l'union des déportés, quel que soit leur profil, avec un but commun : survivre. Sur le plan national, l'amicale poursuit cette dynamique, quelle que soit l'orientation politique d'après-guerre de ses membres, en fonctionnant comme un « foyer de solidarité intime » (d'après l'historien Laurent DOUZOU). La parole circule librement entre les survivants, une parole à laquelle les contemporains n'ont pas accès.



© Coll. Centre d'études et musée Edmond Michelet

Portrait d'Edmond MICHELET

SE REGROUPER POUR TÉMOIGNER

Les associations jouent aussi un rôle majeur dans le maintien des témoignages ou de la mémoire des actes de barbarie commis par les nazis, et l'aide à la découverte et au châtimement des complices qu'ils ont trouvés en France (FNDIRP).



© Domaine public via Wikimedia commons

Simon WIESENTHAL en octobre 1982

En 1947, Simon WIESENTHAL, rescapé de Mauthausen, crée le Centre d'Information et de Documentation sur les Criminels Nazis en Autriche et prend contact avec 100 000 survivants de la Shoah* en Allemagne, en Autriche, en Italie pour accumuler photos et témoignages, rassemblant des preuves des atrocités nazies. Il les fournit à la section des crimes de guerre de l'armée des États-Unis, qui les utilise dans les procès pour crimes de guerre se tenant dans leur zone d'occupation.

COMMÉMORER POUR TÉMOIGNER

Des commémorations s'organisent au retour des déportés dans l'espace public. Elles semblent constituer un moment privilégié pour témoigner.

DE LA DIFFICULTÉ DE SE FAIRE ENTENDRE LORS DES COMMÉMORATIONS DE LA LIBÉRATION

Témoigner lors de ces premières commémorations en tant qu'ancien déporté ne va pas de soi. Ainsi, Edmond MICHELET, rescapé de Dachau voulant prendre la parole pour le 1^{er} anniversaire de la libération de Brive-la-Gaillarde le 15 août 1945, doit y renoncer, sa vision des événements étant jugée trop nostalgique.



Commémoration organisée par le Mouvement National des Prisonniers de Guerre et Déportés au cimetière du Père Lachaise à Paris en 1945

© Institutions et services / Service Information et Presse - New York

Un an plus tard, en août 1946, il prononce un discours en tant que ministre des Armées à Compiègne :

« Mes camarades, ceux qui sont passés par les prisons et les camps de l'ennemi, se souviendront toujours des rêves qui, là-bas, étaient communs à nous tous. Revoir la France, revoir les nôtres, revoir en homme libre et en vainqueur, les lieux de nos combats et de nos souffrances. La commémoration de Compiègne veut répondre à ces rêves tenaces, qui, pour de si nombreux camarades parmi les meilleurs, ont été brisés par la mort. À nous autres, survivants [...], il appartient aujourd'hui de réaliser leurs rêves, avec les nôtres. C'est dans ce sens que des Français patriotes et résistants, anciens internés ou déportés, s'associeront aux cérémonies qui vont avoir lieu sur l'emplacement du camp de concentration de Compiègne. »

Tous ceux qui ont eu la chance de revenir ont toujours évoqué la dette qu'ils avaient contractée vis-à-vis de ceux qui étaient restés, selon l'historien Laurent DOUZOU.

COMMÉMORER DANS UN CONTEXTE DE RECONSTRUCTION

En France, les pouvoirs publics ne prennent pas la mesure des enjeux de réinsertion des déportés. Il existe en effet une volonté politique mémorielle chez DE GAULLE : ne pas établir de hiérarchie des mérites afin de ne pas attiser de concurrence entre les victimes et de maintenir une paix sociale.

Le rôle des associations de déportés pousse à l'organisation de cérémonies commémoratives très variées : la cérémonie à Buchenwald en 1946, les voyages de mémoire à Buchenwald, Dachau, Auschwitz, Struthof ; le dépôt de plaques à Compiègne, Drancy ou dans les gares de départ ; l'érection ou le projet de stèles mémorielles comme à Buchenwald.



© U.S. Holocaust Memorial Museum

D'anciens déportés participant à une cérémonie commémorative au camp de concentration de Buchenwald. Le petit garçon en tenue de déporté pourrait être Joseph Schleifstein. Allemagne, circa 1946.

À l'échelle locale, on assiste aussi à des poses de plaques : par exemple, le dépôt de plaque à Arras en 1945 en hommage aux résistants arrageois fusillés et déportés, qui donneront leur nom à la place du beffroi qui devient la Place des Héros, ou encore le dépôt d'une plaque à la maison d'Izieu lors de la commémoration du 7 avril 1946.

DES COMMÉMORATIONS PLUS SPÉCIFIQUES POUR LES VICTIMES JUIVES ?

La spécificité des déportés juifs pendant les commémorations n'est pas reconnue. Néanmoins, des cérémonies publiques pour les victimes juives ont lieu comme la 1^{re} commémoration de la rafle du Vel d'Hiv en juillet 1945 : plusieurs déportés prennent alors la parole comme Berthe FALK, juive d'origine roumaine, une des rares survivantes de la rafle. Revenue en avril du camp de Mauthausen, elle témoigne dès juillet 1945.



Portrait de Berthe FALK

© Mémorial de la Shoah/Coll. Raphael Falk

Dans l'ensemble, ce sont plutôt des amorces de commémorations pour la période 1944-1948. Initiées par les survivants, associations ou tissu local, elles se développent par la suite, au moment de la création de la journée nationale du souvenir des victimes et héros de la déportation en 1954, ou lors des grands procès (comme le procès EICHMANN) qui sensibilisent davantage l'opinion publique au sort des déportés.

FOCUS : SABINE ZLATIN

SURVIVRE PAR L'INTERMÉDIAIRE DE LA MAISON D'IZIEU

Sabine Zlatin s'engage dans les réseaux de sauvetage après avoir découvert les conditions atroces dans lesquelles les réfugiés étaient installés dans les camps d'internement en France : elle devient alors bénévole au sein de l'OSE (Œuvre de Secours aux Enfants).

En mai 1943, en lien avec l'OSE, Sabine et son mari, Miron Zlatin, installent des enfants à Izieu : c'est la naissance de la maison d'Izieu, qu'ils dirigent entre mai 1943 (alors dans la zone d'occupation italienne) et avril 1944. Au total, 105 enfants sont accueillis sur cette période.

À partir de septembre 1943, la situation se tend : les Allemands investissent la zone italienne. Ils sont au courant de l'existence de nombreuses organisations de sauvetage et de nombreuses familles juives qui se sont réfugiées dans cette zone depuis fin 1942.

En février 1944, les membres du bureau de l'OSE de Chambéry sont arrêtés par la Gestapo. Le directeur de ce bureau a tout de même le temps d'envoyer un télégramme codé pour informer les autres membres de l'OSE que les Allemands sont au courant de leurs activités. En février et mars 1944, la maison d'Izieu vit sur ses fonds propres et les conditions de vie deviennent très difficiles. Sabine Zlatin est inquiète et quitte Izieu fin mars pour chercher de l'aide auprès de connaissances à Montpellier (où elle occupe un poste d'assistante sociale depuis 1941-1942). Elle espère en effet trouver des points de refuge dans l'Hérault pour les enfants.

Elle apprend par message codé la rafle du 6 avril 1944 : 44 enfants sont arrêtés et déportés, ainsi que 7 éducateurs de la maison, dont son mari. Ils sont internés à la prison de Montluc, puis acheminés le lendemain vers Drancy. Les enfants et les éducateurs sont déportés par 6 convois différents entre avril et juin 1944. Tous périront dans les chambres à gaz à Auschwitz-Birkenau. Seule Léa Feldblum, une monitrice, revient d'Auschwitz. Miron Zlatin et deux garçons de la maison d'Izieu sont déportés vers Reval (aujourd'hui, Tallinn en Estonie) où ils sont fusillés en juillet 1944.



Sabine Zlatin au procès Barbie

© Quirinos Marcos. CC BY-NC-ND 2.0 < <https://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/2.0/fr/> >, via Bibliothèque municipale de Lyon

Sabine Zlatin, de son côté, retourne quelques semaines après à la maison d'Izieu qui a été mise à sac. Elle récupère des objets, des lettres, des dessins réalisés par les enfants. Elle se rend ensuite à Vichy puis à Paris où elle rentre en contact avec la Croix-Rouge.

AIDER LES DÉPORTÉS À SURVIVRE À LEUR RETOUR

De Sabine Zlatin, on retient ensuite son rôle à l'hôtel Lutetia, un hôtel de luxe doté de plusieurs centaines de chambres. Elle y est nommée hôtelière-chef par De Gaulle qui lui donne la direction logistique de l'hôtel Lutetia. Elle participe à l'accueil des déportés, dans le secret espoir de retrouver son mari Miron et les enfants déportés lors de la rafle. Cependant, elle a la confirmation qu'ils ne reviendront pas en juillet 1945.

Même si l'organisation de l'accueil des déportés est une tâche extrêmement ardue tant au niveau logistique qu'humain, elle parvient avec Elisabeth Bidault et Denise Mantoux à remplir cette mission. Depuis la gare d'arrivée ou l'aéroport du Bourget, les déportés sont ensuite conduits au Lutetia. À leur entrée, ils subissent un contrôle d'identité sommaire : ils n'ont plus de papiers et sont épuisés. Ils sont ensuite amenés dans une chambre :

- Celles à trois ou quatre lits sont réservées à ceux qui restent peu de temps ;
- Les autres chambres individuelles sont pour ceux qui n'ont plus de famille et dont la durée du séjour est indéterminée.
- Ceux qui sont malades sont conduits vers les hôpitaux de la Salpêtrière et de Bichat.
- À chaque étage, un bureau avec deux secrétaires qui inscrivent l'identité de l'hôte, un médecin, une infirmière, une salle de pansement.

Sabine Zlatin raconte l'accueil des déportés dans l'émission « L'histoire en direct » en 1988 : « Ils sont venus tout de suite en nombre. Il fallait complètement les changer. Il fallait les baigner, leur dépouiller les cheveux, les raser. (...) Ils ne pouvaient pas s'habituer au drap, à un confort avec de l'eau chaude, de l'eau froide. On ne pouvait pas dire qu'ils étaient heureux de trouver l'eau chaude et l'eau froide. On ne peut pas le dire. Ils étaient tellement surpris par tout cela qu'ils se sont dit « Est-ce que c'est vrai ? Est-ce que c'est un drap ? Est-ce que c'est un lit ? » Là, nous avons eu des assistantes sociales qui se sont occupées d'eux moralement, pour leur remonter le moral et leur dire « c'est la vérité », « vous êtes libres », « vous êtes dans un hôtel réquisitionné ». (...) C'était très dur de leur faire comprendre que maintenant c'est la réalité, qu'ils sont revenus à la vie. »

L'hôtel Lutetia doit devenir un lieu de mise en réseau où les rescapés peuvent entrer en contact avec leurs familles et où les familles espèrent retrouver des survivants. Néanmoins, l'hôtel comme centre de rapatriement ferme rapidement ses portes, le 1^{er} septembre 1945.

SABINE ZLATIN OU LA VOLONTÉ DE TÉMOIGNER POUR NE PAS OUBLIER LA RAFLE D'IZIEU

Sabine Zlatin est préoccupée par le fait que le drame d'Izieu soit oublié. Elle porte donc dès la fin de la guerre la mémoire de la rafle d'Izieu.

Ainsi, en juillet 1945, elle demande au préfet de l'Ain qu'une plaque soit apposée sur la maison rappelant le nom des 44 enfants et ce qui s'est passé le 6 avril 1944. Une souscription publique est lancée à l'initiative des élus locaux et permet de financer le monument à Brégnier-Cordon et la plaque sur la maison d'Izieu. Des dons proviennent de l'Ain, de l'Hérault, mais aussi de Landas où les Zlatin ont vécu avant la guerre, mais aussi de Paris.

Le 7 avril 1946, l'ensemble est inauguré : l'événement rassemble environ 3 000 personnes. Sabine Zlatin parvient même à mobiliser des personnalités politiques, dont Laurent Casanova, alors ministre des Anciens combattants.

Par ailleurs, elle fait graver sous le bas-relief du monument à Brégnier-Cordon, des extraits de la 17^e méditation de John Donne :

« *Tout homme est un morceau de Continent
Une part du tout
La mort de tout homme me diminue
Parce que je fais partie du genre humain* »

Mais la mémoire d'Izieu s'estompe. La tragédie d'Izieu est surtout commémorée par Sabine Zlatin qui, tous les 6 avril, fleurit le monument de Brégnier-Cordon et la stèle de la Maison. Durant 3 décennies, il s'agit plutôt d'une mémoire personnelle et locale.



Musée-mémorial des enfants d'Izieu

© Quinones Marcos, CC BY-NC-ND 2.0 < <https://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/2.0/fr/> > via Bibliothèque municipale de Lyon

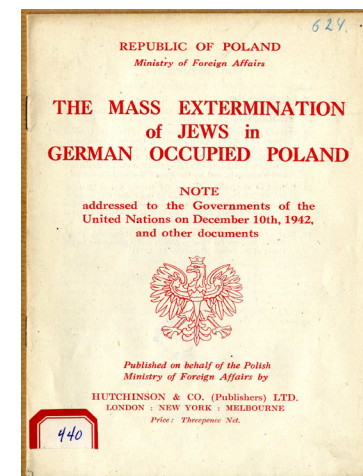
Dans les années 1970, Serge et Beate Klarsfeld apprennent que Klaus Barbie se cache au Pérou. Il est extradé en 1982 depuis la Bolivie. À la suite du procès en 1987, l'idée d'un musée-mémorial à Izieu s'impose. Celui-ci voit le jour en 1994. Une partie des archives rassemblées par Sabine Zlatin a été numérisée et est disponible sur le site de la BNF (<https://gallica.bnf.fr/selections/fr/html/textes-et-dessins-des-enfants-dizieu>)

JUGER, UNE VOLONTÉ DES ALLIÉS

Bien avant la fin de la guerre, les Alliés, avertis par le gouvernement polonais en exil des atrocités commises par les nazis, expriment dans une déclaration commune leur volonté de traduire en justice les auteurs de ces crimes.

LES PREMIÈRES DÉCLARATIONS

C'est la **Déclaration de Moscou du 30 octobre 1943** qui précise la mise en œuvre du jugement des criminels nazis : **les responsables seront ramenés sur les lieux de leur crime pour y être jugés**, ce qui signifie que **chaque pays occupé aura le droit de poursuivre les criminels qui ont agi sur son sol**. Ensuite, une juridiction internationale devra être créée pour les hauts responsables jugés pour des crimes « sans localisation géographique particulière ». Enfin, le texte insiste sur la **responsabilité individuelle autant que collective** : l'obéissance à la hiérarchie ne peut pas exonérer de la responsabilité pénale. C'est ainsi que **se tiennent les premiers procès nationaux et ce, avant même la fin du conflit**.



© Wikipédia, domaine public

« L'Extermination des Juifs en Pologne sous occupation allemande ». Brochure de la note du Gouvernement polonais en exil adressée aux Alliés en 1942.

LE PROCÈS DE MAJDANEK

À Lublin, en Pologne, en accord avec les autorités soviétiques, le **Comité Polonais de Libération National (PKWN)** organise entre le **27 novembre et le 2 décembre 1944** le **premier grand procès de criminels nazis** liés à un camp de concentration et de mise à mort : le camp de Majdanek.

Dans ce camp ouvert par l'Armée rouge le 23 juillet 1944, les Allemands n'ont pas eu le temps de détruire la chambre à gaz et les crématoires qui constituent les éléments essentiels à l'acte d'accusation contre les nazis arrêtés à Lublin lors de la prise de la ville.

Six gardiens et fonctionnaires du camp sont traduits devant un tribunal polono-soviétique (quatre SS* et deux Kapos*). Ils plaident tous « non-coupable » face aux faits qui leur sont reprochés, mais tous sont condamnés à mort ; l'un des Kapos* se suicide et les cinq autres sont pendus publiquement à Majdanek, le 3 décembre 1944.

Rapidement organisé, très médiatisé, malgré le contexte de la guerre qui n'est pas terminée, ce procès révèle au grand jour les atrocités subies par les déportés : extermination de masse, conditions de vie inhumaines, exécutions arbitraires. Il fournit aussi aux populations occupées la preuve que les crimes ne resteront pas impunis, que la justice peut être rendue au nom des victimes et que l'appareil nazi doit maintenant répondre de ses actes devant la loi.



Les 6 accusés du Procès de Majdanek (4 SS* à gauche et 2 kapos* à droite).

LE PROCÈS DE BELSEN

Le procès dit « de Belsen » (sept – nov 1945) est ouvert par les Britanniques. Quarante-cinq accusés y comparaissent, dont des membres du personnel des camps de Bergen-Belsen et d'Auschwitz ; onze d'entre eux sont condamnés à mort. Pour la première fois, des survivants témoignent et des preuves matérielles sont présentées afin de documenter les conditions de détention et les massacres.



L'intérieur de la salle d'audience en cours de construction dans le gymnase municipal de Lüneburg (à proximité du camp) dix jours avant le début des procès.

Ce procès donne une voix aux rescapés, dont les récits deviennent partie intégrante de la justice, et suscite un intérêt considérable dans le monde, sensibilisant l'opinion publique à la cruauté du système concentrationnaire.

LE PROCÈS DE NUREMBERG ET SES CONSÉQUENCES

Le Tribunal Militaire International (TMI) de Nuremberg est créé le 8 août 1945 par l'accord quadripartite de Londres (États-Unis, Royaume-Uni, URSS et France).

UN CHOIX SYMBOLIQUE

Les accusés de la première session, qui se déroule de novembre 1945 à octobre 1946, sont 24 hauts dignitaires nazis encore vivants capturés par les Alliés (3 sont absents). Le choix de la ville de Nuremberg est révélateur : c'est la ville où se tenaient les congrès du parti nazi et celle où furent promulguées les lois raciales de 1935. Mais il répond aussi à des considérations pratiques : la prison et le palais de justice ont été épargnés par les bombardements.



Le Palais de justice de Nuremberg à l'hiver 1945/46

Les 27 avocats et les 4 juges qui y siègent sont originaires d'une puissance alliée (URSS, États-Unis, Grande-Bretagne, France). Le Tribunal est présidé par le britannique Geoffrey LAWRENCE. Les procès sont filmés en vue d'une diffusion mondiale et 240 places sont réservées à la presse internationale dans la mezzanine.

UN PROCÈS INÉDIT



Le procureur Robert H. JACKSON en 1945

Les procureurs, dont l'Américain Robert JACKSON, retiennent 4 chefs d'accusation contre les accusés : crime de guerre, crime contre la paix, crime contre l'humanité (nouvelle catégorie juridique) et complot.

La procédure s'appuie sur des archives, de la littérature nazie, des images et supports filmés (films de propagande nazie et images tournées en 1945 par les Alliés lors de leur « découverte » des camps de concentration).

Le projet génocidaire est documenté par les 61 témoins de l'accusation, principalement des résistants (comme Marie-Claude VAILLANT-COUTURIER), qui se succèdent à la barre.

L'acte d'accusation a été élargi à la notion de complot afin d'inclure différentes organisations nazies et permettre leur jugement. Dans cette optique, deux témoins clefs, dont Rudolf HÖSS, ancien commandant d'Auschwitz, sont appelés à témoigner par l'accusation. On entend ainsi montrer la **responsabilité de la SS*** dans les crimes commis.

Les accusés plaident « **non coupable** » (« nicht schuldig ») et rejettent la faute sur les absents - HITLER, HIMMLER... **12 d'entre eux sont condamnés à mort**, dont certains par pendaison. Les corps de ces derniers sont incinérés à Dachau et leurs cendres jetées dans le fleuve Isar (Allemagne). La sentence ne peut être appliquée à **GÖRING**, qui se suicide la veille de son exécution. **3 sont condamnés à la prison à vie, 4 autres à des peines d'emprisonnement et 3 sont acquittés.**

UNE PORTÉE INTERNATIONALE

La **dénazification*** est une des conséquences des procès de Nuremberg : il s'agit d'**éradiquer le nazisme dans les institutions et la vie publique allemandes** (20/09/45 : *Loi n°1 du Conseil de contrôle allié portant abrogation du droit nazi*).



© La Coudré - National Archives, Washington

Une partie des accusés, GÖRING est tout à gauche au premier rang

Le procès de Nuremberg a fait l'objet de **reproches et contestations** : le protocole secret du pacte de non-agression conclu en 1939 entre HITLER et STALINE ainsi que le plan secret de partage de la Pologne ne sont pas encore dévoilés, et il écarte la responsabilité des Allemands dans le **massacre de Katyn** sans pour autant confirmer la culpabilité des Soviétiques. Par ailleurs, on dénonce une **justice des vainqueurs sur les vaincus, et les crimes commis par les collaborateurs de l'Allemagne ou ceux commis par les Alliés sont occultés.**

Malgré cela, ce procès, le plus connu des procès de Nuremberg, a marqué une **étape importante dans l'évolution du droit vers une justice internationale**, et revêt un double enjeu historique et judiciaire : **écrire à chaud une première histoire de l'Allemagne nazie et juger ses crimes.**

FOCUS : NUREMBERG ET SES PROCÈS

DÉFINITIONS ET PRÉCISIONS

- Crime contre l'humanité : acte commis dans le cadre d'une attaque généralisée ou systématique lancée contre toute population civile et en connaissance de cette attaque - tels que : meurtre, extermination, réduction en esclavage, déportation, emprisonnement, torture, viol, stérilisation forcée, persécution, apartheid. Peuvent être commis en temps de paix. Il s'agit de crimes imprescriptibles.

La notion de crime contre l'humanité a été mise au point en 1945 par le juriste britannique d'origine polonaise Hersch Lauterpacht

- Génocide : actes commis dans l'intention de détruire, intégralement ou en partie, un groupe national, ethnique, racial ou religieux tels que : le meurtre ; l'atteinte grave à l'intégrité physique ou mentale ; la soumission intentionnelle à des conditions d'existence devant entraîner la destruction physique totale ou partielle ; l'application des mesures visant à entraver les naissances ; et le transfert forcé d'enfants du groupe à un autre groupe.

Le terme de génocide a été inventé en 1944 par le juriste juif d'origine polonaise, Raphaël Lemkin. Ce terme est inclus dans le droit international en 1948 par la signature d'une convention de l'ONU.

Il existe deux différences principales entre ces deux notions : l'idée de groupe et celle de l'intentionnalité. Pour qualifier un génocide, il faut en effet prouver la planification en amont du crime dans une volonté d'assassinat complète du groupe. Cette intentionnalité pouvant être difficile à démontrer à cause du processus d'effacement des traces mis en œuvre par les criminels eux-mêmes, cela entraîne donc des conséquences et des adaptations de la part des avocats lors des procès. En effet, n'existant parfois pas d'ordre écrits dictant l'élimination du groupe ciblé, l'accusation doit reposer sur d'autres éléments pour prouver cette intentionnalité - elle-même non matérielle.

Les quatre chefs d'accusation avancés par les avocats :

- Crimes de guerre. Cette notion existe déjà et permet de juger des événements ou des actions qui sortent du cadre de la guerre comme définie par les lois internationales (ex : convention de Genève, dont le premier texte date de 1864). Il est par exemple interdit de s'en prendre aux civils, et contrevenir à cette règle constitue un crime de guerre.
- Crimes contre la paix. Cela constitue une nouveauté. Il s'agit de l'idée que toutes les guerres ne sont pas légitimes, et que des actions comme les guerres d'agression doivent être punies. Cela constitue un changement majeur dans la conception de la vision de la guerre car auparavant on considérait que la guerre faisait partie des prérogatives d'un État.
- Crimes contre l'humanité. Nouveauté. Il s'agit d'un tournant majeur qui permet de faire entrer la notion de crime contre l'humanité dans le droit international.
- Complot. Ce chef d'accusation a été notamment porté par les USA afin de justifier leur entrée en guerre. Il s'agit ici pour les Alliés de démontrer la mise en place d'un plan concerté, organisé et secret par le régime nazi. Cette notion existait déjà dans le droit universel sur la piraterie, et permet ainsi le jugement groupé des différents responsables ou participants au crime.

Les deux témoins clefs vont être appelés à témoigner par l'accusation :

- Général SS Ohlendorf, dirigeant de l'Einsatzgruppe D dans le Sud de l'Ukraine. Il donne le récit des meurtres à l'Est d'environ 90 000 Juifs (fusillades et camions à gaz).
- Dieter Wisliceny, SS sous la supervision d'Eichmann, qui témoigne de la Solution Finale et fait le lien entre la déportation des Juifs de Hongrie et leur assassinat à Auschwitz.

LES 21 ACCUSÉS DE TMI DE NUREMBERG



© La Croupole - National Archives, Washington

Premier rang

Hermann Goering / **Peine de mort**
Président du Reichstag, responsable du plan de 4 ans (programme d'armement et de la préparation à la guerre), chef de la Luftwaffe* et ministre de l'aviation

Rudolf Hess / **Prison à vie**
Chef de la Chancellerie du Parti / Adjoint du Führer.

Joachim von Ribbentrop / **Peine de mort**
Chef d'État-major militaire

Ernst Kaltenbrunner / **Peine de mort**
Successeur de Heydrich en 1943, à la tête du RSHA

Alfred Rosenberg / **Peine de mort**
Théoricien et Ministre des territoires occupés à l'Est

Hans Frank / **Peine de mort**
Gouverneur général de Pologne

Wilhelm Frick / **Peine de mort**
Ministre de l'Intérieur et Protecteur de Bohême-Moravie

Julius Streicher / **Peine de mort**
Propagandiste

Walther Funk / **Prison à vie**
Successeur de Schacht au ministère de l'Économie

Hjalmar Schacht / **Acquitté**
Ministre de l'économie de 1934 à 1937

Karl Donitz / **10 ans de prison**
Amiral, Président du Reich après la mort d'Hitler

Deuxième rang

Erich Raeder / **Prison à vie**
Amiral, responsable de la Marine de guerre de 1935 à 1943

Baldur von Schirach / **20 ans de prison**
Chef de la Jeunesse Hitlérienne.

Fritz Sauckel / **Peine de mort**
Chef d'État-major militaire

Alfred Jodl / **Peine de mort**
Chef d'État-major de l'armée

Franz von Papen / **Acquitté**
Ambassadeur du Reich en Turquie

Arthur Seyss-Inquart / **Peine de mort**
Artisan de l'Anschluss en 1938

Albert Speer / **20 ans de prison**
Architecte du Reich, Ministre de l'Armement et de la production

Konstantin von Neurath / **15 ans de prison**
Ministre des Affaires étrangères et Protecteur de Bohême Moravie

Hans Fritzsche / **Acquitté**
Responsable de la radio auprès de Goebbels

Les trois accusés absents sont : Martin Bormann (secrétaire d'Hitler, mort, jugé par contumace / peine de mort), Gustav Krupp (jugé médicalement inapte) et Robert Ley (se suicide avant le début du procès).

De novembre 1946 à avril 1949, 185 autres criminels de guerre nazis firent l'objet de procès organisés par l'armée américaine. Ces procès, menés seuls par les autorités américaines, sont connus sous le nom de «Tribunaux militaires américains de Nuremberg». La majorité des accusés devaient répondre d'accusations liées au traitement inhumain, à l'expérimentation médicale et au meurtre de civils dans les camps de concentration nazis, ainsi qu'à l'exploitation de civils comme main-d'œuvre dans l'industrie. Parmi ces accusés, 131 furent reconnus coupables, 24 d'entre eux ayant été condamnés à la peine de mort et les autres à des peines d'emprisonnement.

D'autres procès de criminels de guerre eurent lieu après la Seconde Guerre mondiale, notamment les procès pour crimes de guerre en Extrême-Orient, qui concernaient les criminels de guerre japonais, et des procès dans des pays spécifiques, en particulier en Pologne et en URSS. L'Allemagne mena plusieurs procès de dénazification. Il y eut également des annulations de verdicts antérieurs. Schacht fut condamné à huit ans de travaux forcés (mais n'en purgea que deux), tandis qu'Alfred Jodl fut disculpé par un tribunal allemand de dénazification en 1953. En 1949, «les Alliés avaient condamné 5 025 personnes» (Hite, 341).

De nombreux criminels de guerre nazis échappèrent à la capture, mais les recherches se poursuivirent et certains finirent par être traduits en justice, souvent des décennies plus tard. Ce fut le cas d'Adolf EICHMANN (1906-1962), l'un des principaux administrateurs de l'Holocauste, appréhendé en Argentine en 1960, jugé en Israël, puis pendu.

La dénazification est un processus dirigé par les Alliés au sortir de la Seconde Guerre mondiale et destiné à éradiquer le nazisme dans les institutions et la vie publique allemandes (par exemple, abroger les lois nazies, éliminer les symboles de pouvoir de l'espace public, retirer les livres des bibliothèques, masquer les croix gammées sur les formulaires). Il avait aussi pour objectif de permettre la reconstruction d'une vie politique allemande démocratique. Ainsi, il faut voir dans ce processus deux volets : un volet punitif et un volet préventif. Mais comment mettre en place ce processus à hauteur d'individu ? Comment agir avec les 8,5 millions de membres du NSDAP, comme avec les nombreux autres millions de membres d'organisations nazies parmi les 70 millions d'Allemands au total ?

Dès la fin de la guerre, les Alliés révoquèrent de leurs postes les nazis et responsables actifs - tout particulièrement ceux de l'appareil policier, de la SS et de l'administration - et les placèrent en « détention automatique ». Entre 1945 et 1950, les Alliés internèrent dans des camps plus de 400 000 Allemands de façon préventive et sans examen individuel.

À partir du 20 septembre 1945, le Conseil de contrôle allié siégeant à Berlin adopta la loi N°1 du Conseil de contrôle allié portant abrogation du droit nazi, première d'un grand nombre de directives de dénazification. Ces directives allaient permettre de désigner certains groupes de personnes sur lesquelles une enquête judiciaire devait être entamée. La Loi N° 104 sur la libération du nazisme et du militarisme du 5 mars 1946 établissait cinq catégories de responsabilités : 1. Délinquants graves, 2. Délinquants (meneurs, militaristes et profiteurs), 3. Délinquants de moindre importance (personnes laissées en liberté provisoire), 4. Sympathisants et 5. Personnes exonérées.

Après le 5 mars 1946, la responsabilité de la dénazification en zone américaine est confiée aux autorités allemandes, qui mettent en place des chambres d'épuration composées de juges intérimaires. Dans tous les secteurs et zones d'occupation, les chambres de dénazification, comités et commissions s'appuyaient sur un formulaire pour statuer sur les responsabilités et produire un certificat. Les personnes visées devaient y décrire en détail leur parcours politique et faire, notamment, une déclaration fidèle à la vérité à propos de leurs affiliations au NSDAP et à d'autres organisations nazies. Les sanctions pouvaient aller d'amendes à la mise à la retraite anticipée ou à l'internement dans un camp de travail. De nombreuses personnes présentèrent des déclarations sous serment à décharge. Les documents à charge étant souvent impossibles à produire, ces témoignages d'amis ou de voisins, par exemple, contribuèrent notablement à classer un nombre impressionnant de personnes dans la catégorie 4, celle des « sympathisants ». Seul 1,4 % des personnes à dénazifier furent déclarées « délinquants graves » et « délinquants ».

Après la fondation de la République Fédérale d'Allemagne, le Bundestag met officiellement fin à la dénazification par le vote de la loi du 1er juillet 1951. Le 11 mai 1951, tous les partis représentés au Bundestag votèrent à l'unanimité (moins deux abstentions) la loi dite 131, ouvrant la voie à la réintégration dans le service public de tous les « délinquants de moindre importance » et « sympathisants » révoqués après 1945. L'année suivante, la Chambre du peuple est-allemande suspendit les dernières restrictions pour les anciens membres du parti et de la Wehrmacht – qui purent à nouveau être recrutés dans les domaines sensibles de l'administration interne et de la justice.

Le 16 octobre 1946 à 1 h du matin, dix des condamnés à mort sont pendus. Hermann GÖRING s'est suicidé quelques heures auparavant dans sa cellule en avalant une capsule de cyanure pour échapper à une pendaison qu'il jugeait indigne d'un soldat.



Hermann GÖRING déjeune dans sa cellule de la prison du palais de justice de Nuremberg, le 24 novembre 1945. United States Information Service (USIS).

RATTRAPÉS PAR LA JUSTICE : LES AUTRES PROCÈS

Après le premier procès de Nuremberg, les criminels et institutions nazies sont poursuivis par d'autres tribunaux nationaux. Mais le contexte international permet à certains d'entre eux d'échapper à la justice.

EN ALLEMAGNE

Douze autres procès se tiennent après 1946 à Nuremberg devant des tribunaux militaires américains : le procès des **médecins**, des **juristes** et des **juges**, du **personnel SS*** et de la **police**, celui des **industriels** (IG Farben, FLICK, KRUPP), des **responsables du massacre d'otages dans les Balkans**, du **RuSHA** (bureau pour la race et le peuplement dépendant de la SS), des **Einsatzgruppen*** (groupes mobiles d'intervention à l'Est, responsables de la « Shoah par balles »*), des **ministres** et **représentants des banques**, d'Erhard **MILCH** (responsable du développement de la Luftwaffe*) et du **Haut commandement militaire**. Seules deux femmes sont jugées lors des douze autres procès : Inge **VIERMETZ** (programme du Lebensborn*) et Herta **OBERHEUSER** (collaboratrice du docteur Karl GEBHARDT pour les expériences sur les « lapins », des femmes cobayes).

Entre 1945 et 1947 ont lieu les procès des femmes qui travaillaient dans les camps et les centres de mise à mort à Bergen-Belsen (17/09 au 17/11/1945), Ravensbrück (5/12/1946 au 3/02/1947), au Stutthof (25/04 au 31/05/1947) et à Buchenwald (mars 1947). La plus célèbre reste Ilse **KOCH**, surnommée « la chienne de Buchenwald », épouse du commandant du camp, condamnée à la prison à perpétuité.



Ilse Koch écoute la sentence de prison à vie, lue par le Brigadier Général Emil C. Kiel (de dos à gauche), 14 août 1947.

© United States Holocaust Memorial Museum. Domaine public, via Wikimedia Commons

DANS LA ZONE RATTACHÉE

La priorité est donnée par la résistance locale à l'**arrestation du préfet régional, Fernand CARLES**, mais l'accusé se suicide le 24 avril 1945. En revanche, les membres de son cabinet n'échappent pas à la justice. Le **docteur QUESNOY** de Douai, anthropologue et raciologue nazi, est fusillé le 12 juillet 1946.

Le **procès des agents de la Sipo-SD*** de Lille (basée à La Madeleine), très actifs et zélés dans la traque, la torture des résistants et les déportations raciales, se tient au **Palais Rameau** en juin 1948. Walter **PAARMANN** et Fritz **HABENER** sont condamnés à mort pour meurtre, Hermann **SCHRAEDER** et Hermann **ROSENDAHL** aux travaux forcés. Paul **NEIHEIM** est acquitté. Les responsables de l'**OFK 670*** sont, eux, jugés plus tardivement.

UNE JUSTICE FONDATRICE... MAIS INCOMPLÈTE

Les procès qui se déroulent dans l'immédiate après-guerre, en particulier les procès de Nuremberg, fondent le **droit international** et la première définition des **notions juridiques de génocide et de crime contre l'humanité**. La **Charte des Nations Unies** du 26 juin 1945 affirme à l'unanimité le jugement et les principes de Nuremberg et adopte le 10 décembre 1948 la **Déclaration Universelle des Droits de l'Homme**.

Cependant, de **hauts responsables nazis** échappent à la justice comme le **docteur MENGELE** ou temporairement comme **Adolf EICHMANN**. Le début de la **Guerre froide***, la **dénazification*** inégale à l'Ouest et à l'Est puis la création de la RFA et RDA expliquent des peines écourtées ou commuées et quelques belles carrières (**Chancelier KIESINGER**, **Secrétaire d'État GLOBKE**) à l'Ouest.

La « **chasse aux cerveaux** » par les **États-Unis**, l'**URSS** et la **France** a exonéré des scientifiques et ingénieurs de leurs responsabilités : ainsi **Wernher VON BRAUN**, responsable du programme des armes de représailles, les **V1*** et **V2***, exfiltré aux États-Unis et exerçant de hautes responsabilités à la **NASA**.



VON BRAUN (en civil) à Peenemünde, mars 1941, dans le cadre du programme des missiles V2.

© Bundesarchiv, Bild 146-1978-Am 030-02 / CC-BY-SA 3.0. CC-BY-SA 3.0 DE, via Wikimedia Commons



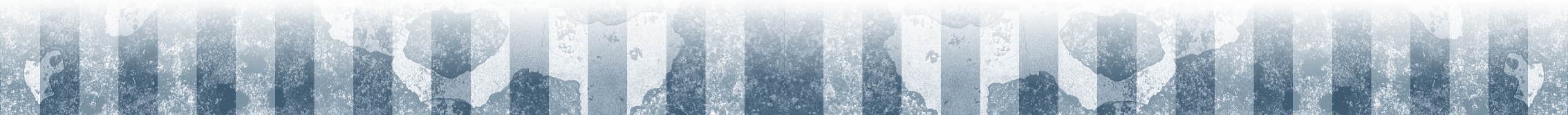
Wernher VON BRAUN, directeur du centre de vol spatial de la NASA, mai 1964.

© NASA/MSC. Domaine public, via Wikimedia Commons

GLOSSAIRE

- « Guerre froide » : période de tensions géopolitiques entre les États-Unis et l'URSS, sans confrontation directe, qui commence en 1947 et se termine en 1991.
- « Nacht und Nebel » (NN) : décret qui vise des déportés qui ne peuvent recevoir aucun courrier, aucun colis. Ils doivent « disparaître dans la Nuit (Nacht) et le Brouillard (Nebel) », sans laisser de traces.
- « Solution finale » : expression employée par les nazis pour désigner de manière codée l'extermination des Juifs.
- Dénazification : processus organisé par les Alliés afin de faire disparaître l'idéologie nazie dans la société
- Dysenterie : infection grave du colon provoquant de violentes diarrhées
- Einsatzgruppen : groupes mobiles d'intervention à l'Est, responsables de la « Shoah par balles »*
- Gauleiter : responsable d'une circonscription territoriale dans le régime nazi, parmi les postes les plus élevés dans la hiérarchie politique nazie
- Himmler : chef de la SS et de l'Office central de la sécurité du Reich (RSHA), service responsable des camps de concentration et de la déportation des Juifs dans les centres de mise à mort.
- Kapo : détenu dans les camps de concentration sélectionné pour encadrer les autres détenus
- Kommando : détachement de détenus affectés à une tâche. Par extension, désigne leur lieu de détention fixe ou provisoire dépendant d'un camp de concentration, de même que les détenus qui le constituent.
- Kriegsmarine (trad. allemande « marine de guerre ») : marine de l'Allemagne Nazie, de 1935 à 1945
- Lebensborn : programme visant à promouvoir la race « aryenne » et encourager la reproduction entre Allemands « racialement purs ».
- Luftwaffe : Nom donné à l'armée de l'air allemande à sa création en 1935.
- Négationnisme : doctrine niant la réalité du génocide des Juifs et notamment l'existence des chambres à gaz.
- OFK (Oberfeldkommandantur) 670 : unité de commandement militaire à Lille
- Pogrom : soulèvement violent et raciste à l'encontre d'une communauté religieuse par la population

- Shoah par balles : extermination des déportés juifs en dehors des centres de mise à mort, qui sont fusillés.
- Shoah (trad. Hébreu « catastrophe ») : persécution et extermination de la population juive par l'Allemagne nazie.
- SipoSd : abréviation de Sicherheitspolizei Sicherheitsdienst : services de sécurité du parti nazi et de la SS. Dans les zones occupées, le SD se spécialise dans la chasse aux communistes, puis de tous les résistants.
- Sonderkommando : « équipe spéciale » composée principalement de Juifs « sélectionnés » à leur arrivée ou après, forcés de travailler dans les installations de mise à mort, en particulier les crématoires. Isolés des autres déportés, ils sont encadrés par des Kapos, eux-mêmes sous l'autorité SS.
- Spolié / spoliation : pillage, vol, du patrimoine artistique, économique et immobilier des Juifs par l'occupant allemand. De plus, la loi du 22 juillet 1941 permet au régime de Vichy de confisquer les biens des Juifs. Ces biens étaient placés sous l'autorité d'administrateurs provisoires et revendus à des non-Juifs.
- SS (Schutz Staffel) : garde rapprochée d'Hitler à l'origine, la SS est devenue une force militaire et administrative, notamment chargée de la mise en œuvre de la « Solution finale ».
- Tsiganes : Population nomade originaire d'Inde
- V1 : aéronef sans pilote doté d'une charge explosive et d'un pulsoréacteur, lancé par une rampe de catapulte vers la cible.
- V2 : fusée balistique allemande, premiers missiles à être mis au point (« V » pour « Vergeltungswaffe » : arme de représailles).
- Zyklon B : gaz toxique, pesticide, utilisé par les nazis dans les chambres à gaz pour mettre à mort les déportés.



BIBLIOGRAPHIE

Focus sur Auschwitz

- Le siècle des camps, Joël Kotek et Pierre Rigoulot, JC Lattès, octobre 2000.
- Nouvelle histoire de la SHOAH, dirigé par Alexandre Bande, Pierre-Jérôme Biscarat et Olivier Lalieu, PASSÉS/COMPOSÉS, août 2021.
- Des Tsiganes vers Auschwitz, Le convoi Z du 15 janvier 1944, Tirésias-Michel Reynaud, septembre 2018.
- Être Juif dans le Nord et le Pas-de-Calais, Danielle Delmaire, Jean-Baptiste Gardon, Monique Heddebaut, Rudy Rigaut, Editions Tirésias-Michel Reynaud, juin 2022.
- Convois, La déportation des Juifs de France, Jean-Luc Pinol, septembre 2019.
- Auschwitz vu par les SS, Rudolf Höss, Pery Broad, Johann Paul Kremer, 3^{ème} édition, Le Musée d'État d'Auschwitz- Birkenau, Oswiscim 1994.
- Larousse de la Seconde Guerre mondiale, sous la direction de Claude Quétel, Larousse, Le Mémorial de Caen, 2004.

Conférences :

- « L'album d'Auschwitz », Tal Bruttman, le 01/02/2025, La Coupole.
- « La fin de l'univers concentrationnaire et le retour des déportés » par Laurent Thiery, le 22/05/2025, soirée culturelle de l'Ordre de la Libération.

Focus sur Sabine Zlatin

- Annette Wieviorka, Déportation et génocide, entre la mémoire et l'oubli, Ed. Plon, Paris, 2025

Sitographie :

- Sur la mémoire d'Izieu : <https://shs.cairn.info/revue-d-histoire-de-la-shoah-2010-2-page-385?lang=fr>
- Témoignage audio de Sabine Zlatin, « L'histoire en direct », 1988 <https://www.ina.fr/ina-eclair-actu/audio/p15037040/sabine-zlatin-l-accueil-des-deportes-a-l-hotel-lutetia>
- Podcast « La Dame d'Izieu », France Culture, 2023 : <https://www.radiofrance.fr/franceculture/podcasts/serie-la-dame-d-izieu>

Focus sur les procès de Nuremberg

- <https://encyclopedia.ushmm.org/content/fr/article/international-military-tribunal-at-nuremberg>
- <https://www.worldhistory.org/trans/fr/1-23653/proces-de-nuremberg/>
- <https://www.radiofrance.fr/radiofrance/podcasts/selection-juger-les-crimes-nazis-apres-nuremberg>
- <https://ici.radio-canada.ca/ohdio/premiere/emissions/aujourd-hui-l-histoire/segments/entrevue/490986/proces-nuremberg-allemand-nazi>
- Mémorial de la Shoah : atelier pédagogique : « La justice face aux génocides »

Ressources générales sur le thème (liste non-exhaustive) :

- Guide des Sources Documentaires sur la Déportation, Fondation pour la Mémoire de la Déportation
- Dictionnaire de la Barbarie Nazie et de la Shoah, Daniel Bovy
- Le procès de Nuremberg, Jean-Marc Varaut
- Des Tsiganes vers Auschwitz, Le convoi Z du 15 janvier 1944, Monique Heddebaut
- Les chambres à gaz ont existé, Georges Wellers
- Les Bourreaux Volontaires de Hitler, Daniel Jonah Goldhagen
- Convois. La déportation des Juifs de France, Jean-Luc Pinol
- Une Jeunesse au Temps de la Shoah, Simone Veil
- 1945, la découverte, Annette Wieviorka
- L'ère du témoin, Annette Wieviorka

